

Séance du mardi 15 février 2011

Nombre de conseillers

En exercice : **23**
Présents : **19**
Votants : **22**

Date de réunion

15/02/2011

Date de convocation

08/02/2011

Date d'affichage

28/02/2011

Le **15/02/2011** à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BUET, Maire.

Présents :

BUET Jean-Pierre, Maire, DECARRE Gilles, BURRIN Maryline, BONAVENTURE André, MENU Jean, ANDREANI Xavier, adjoints, DURAND Claude, SAUTIER Pierre, BETEMPS Véronique, PERREARD Damien, LENARDON Nadine, TREMBLAIS Alain, BARBIER Lucien, MASSIN Marie-Christine, SERTELON Anne, VELLUT Denis, LAVAUD Christiane, DUPENLOUP Joël, BARBIER Claude, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-trois membres.

Procuration(s) :

DERONZIER Martine à LENARDON Nadine, FORTI Françoise à BARBIER Lucien et CHEVALIER Laurent à BARBIER Claude.

Absent(s) : CATRY Benoît, CHEVALIER Laurent, DERONZIER Martine, Françoise FORTI.

Secrétaire de séance : LENARDON Nadine

Le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2011 est entériné à l'unanimité. M. le Maire propose de retirer le 7ème point de l'ordre du jour « ECOLE MATERNELLE – Demande de subvention ». Accord à l'unanimité.

0 DELEGATIONS AU MAIRE (article L. 2122-22 du C.G.C.T.) – *Compte-rendu*

- 0.1 **Décision n°2011-001** : non exercice du droit de préemption sur les parcelles C 203 partie et C 204 situées à Essertet,
- 0.2 **Décision n°2011-002** : portant approbation d'un avenant au contrat de maintenance et d'assistance de logiciels avec CIRIL SAS pour un montant H.T. de 506,20 €/an. Objet : logiciel cantine/périscolaire;
- 0.3 **Décision n°2011-003** : portant approbation d'une convention de partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique pour une durée d'un an – objet : formation ;
- 0.4 **Décision n°2011-004** : portant approbation d'un contrat relatif à l'acquisition et à la maintenance mécanique d'un véhicule « 206 plus » avec la société UGAP – prix d'acquisition : 8 266,67 € H.T. + Options : 940 € H.T. + coût annuel de la maintenance 267,18 € H.T./an sur 60 mois/80 000 km ;
- 0.5 **Décision n°2011-005** : non exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle B 2091 située aux Coulerins;
- 0.6 **Décision n°2011-006** : non exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles D 488, D 490, D 1240 D 1289 et D 1290 situées à Germagny;
- 0.7 **Décision n°2011-007** : non exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles B 1450, B 1452, B 14, B 2074 et B 2268 situées à Viry, Route de la Gare;
- 0.8 **Décision n°2011-008** : non exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle B 2267 située 1255 Route de la Gare ;
- 0.9 **Décision n°2011-009** : non exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle ZI 236 située 167 Route du Salève ;
- 0.10 **Décision n°2011-010** : non exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles B 2274 et B 2276 situées à Viry,

- 0.11 **Décision n°2011-011** : non exercice du droit de préemption urbain sur une surface de 522 m² à prendre sur la parcelle ZI 236 située 167 Route du Salève;
- 0.12 **Décision n°2011-012** : non exercice du droit de préemption urbain sur une surface de 583 m² à prendre sur la parcelle ZI 236 située 167 Route du Salève;
- 0.13 **Décision n°2011-013** : non exercice du droit de préemption urbain sur une surface de 540 m² à prendre sur la parcelle ZI 236 située 167 Route du Salève.

1 ECHANGES FONCIERS – Chef-lieu – Propriété IMOBIA

Dans le cadre du projet immobilier de la propriété « PASQUIER » effectué par la société IMOBIA, au chef-lieu – Route de la Gare, la commune a été destinataire d'un procès-verbal de bornage faisant apparaître une situation non régularisée suite aux travaux de trottoirs et de recul du mur effectués par la commune il y a quelques années. Il convient donc de procéder à des échanges fonciers, entre la commune de VIRY et la société IMOBIA. L'assemblée, à l'unanimité, approuve ces échanges fonciers et dit que les frais de géomètre et de notaire seront partagés entre les deux parties.

2 SIVU « ACCUEIL DE L'ENFANCE » – Approbation des nouveaux statuts

Le SIVU « Accueil de l'enfance » porte les services périscolaires de plusieurs communes, dont VIRY, depuis 1998. Ce portage était dû au fait que les subventions perçues dans le cadre du contrat « Enfance et Jeunesse » ne pouvaient l'être que par le syndicat. A ce jour, aucune subvention de fonctionnement n'est perçue pour ces services périscolaires, aussi, chaque collectivité adhérent au SIVU peut donc reprendre une gestion en direct.

Mme BURRIN, adjointe déléguée à la Jeunesse, explique qu'une modification statutaire du SIVU « Accueil de l'Enfance », et plus particulièrement les articles 2 et 3, est nécessaire afin de :

- clarifier sa compétence et les conditions d'accueil des jeunes enfants,
- instaurer une rotation de ses séances du comité syndical dans ses différentes communes membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications des statuts proposées.

3 PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de l'avancement de grade d'un adjoint administratif, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de supprimer, au 28 février 2011 un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe, à temps complet.
- Décide de créer, au 1^{er} mars 2011, un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet.

4 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – Exercice 2011

Mr le Maire débute la séance en rappelant que la commune de Viry se trouve dans la strate des communes supérieures à 3 500 habitants, et qu'à ce titre, le conseil municipal doit débattre des orientations budgétaires au sein d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) (art. L.2312 du Code général des collectivités territoriales).

Dans le cadre de la préparation du DOB, la commission « finances », dans sa séance du 1^{er} février 2011, a travaillé sur les documents qui lui ont été présentés et dont le conseil municipal a été destinataire.

Mr le Maire rappelle l'objectif de cette démarche :

- d'une part, définir les objectifs de l'année 2011 qui seront chiffrés et validés dans les différents budgets ;
- d'autre part, permettre un travail de prospective à moyen et plus long terme afin d'avoir une programmation pluriannuelle des différents projets liés au développement de notre commune.

Mr le Maire débute l'analyse de la situation communale par les résultats globaux provisoires des 4 budgets à la clôture 2010 : Budget Général – Budget Eau – Budget ZAC Grands Champs Sud – Budget ZAC Centre.

On peut indiquer que les excédents prévisionnels nets (une fois faite la déduction des restes à réaliser) permettront à la commune de mener à bien les projets d'investissements en cours ou à venir, sans pour cela altérer les besoins de fonctionnement liés à son évolution.

Mr le Maire donne la parole à Gilles DECARRE, adjoint délégué aux Finances, qui commente les documents présentés dont l'analyse est la suivante :

1- Budget général :

- Une hausse régulière des produits des taxes directes qui évoluent grâce à l'augmentation des bases liée au nombre de logements pris en compte (rôle complémentaire en 2010 pour une recette de 27 829 €). Le travail conjoint et régulier de la commission communale des impôts et le service du cadastre permet de réactualiser régulièrement ces bases. La compensation relais de la Taxe Professionnelle devrait se maintenir sur 2011 – la projection sur les années suivantes en termes de dotations de l'Etat n'est pas à ce jour lisible au-delà de 2011.
- Le tableau des subventions présenté fait état des subventions validées par les partenaires, il est à noter que le subventionnement pour l'espace culturel est à ce jour de 776 000 € de la part du Conseil Général (on peut envisager un complément de 270 000 € en 2011) cela représenterait 30% du coût de la construction. Le subventionnement de l'ensemble des partenaires est quant à lui de 1 070 880 € à ce jour. L'espace culturel pourrait donc avec l'apport de la collectivité sur ses fonds propres thésaurisés, être financé sans emprunt.
- La commission a validé le principe d'effectuer un emprunt pour financer partiellement la construction de ce bâtiment afin de profiter des taux d'intérêts actuellement bas et ce afin de reporter la capacité d'autofinancement sur la construction du groupe scolaire qui devrait débiter en 2012.
- Evolution des recettes de fonctionnement : en régulière augmentation, avec un éclairage particulier sur les fonds frontaliers 1 402 076 € en 2010 ce qui représente 36,73% des recettes de fonctionnement du budget général contre 33% pour les impôts locaux.

Monsieur le Maire reprend l'analyse afin de commenter :

- L'encours de la dette : à ce jour la capacité de désendettement (c'est-à-dire le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette) est de 1,4 an pour le budget général, et de 6 ans si l'on ajoute les encours des budgets annexes « ZAC centre » et ZAC « Grands Champs Sud ». Ce constat met en exergue, d'une part, la capacité d'emprunt de la collectivité pour de nouveaux projets, dont la construction du groupe scolaire, et d'autre part celle d'assumer ses engagements dans la « ZAC centre ». Rappelons que l'on considère « sous surveillance » le seuil de surendettement d'une collectivité locale lorsque que l'on atteint les 11-12 ans nécessaires au remboursement de la dette. Cette limite doit s'apprécier également eu égard aux types d'investissements.
- Pour rappel, la participation du budget général au budget ZAC centre est incluse dans les comptes dépenses du budget annuel et que les éléments chiffrés (résultats 2010) donnés lors de cette séance les inclus.
- Evolution en matière de fiscalité : les taux actuels de la commune de Viry se situent dans la moyenne départementale –un effort particulier doit être fait par rapport aux ménages modestes, la reprise des exonérations départementales au compte communal pour la Taxe d'habitation va dans ce sens. Mr le Maire propose que le bénéfice de l'augmentation du potentiel fiscal lié au développement démographique, permette une augmentation modérée des taux, indexée au coût de la vie.

Les objectifs 2011 :

- Les restes à réaliser du budget 2010.
- Maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un nouveau groupe scolaire de 10 classes, d'un restaurant scolaire et de locaux périscolaires ;
- Achèvement de la construction de l'espace culturel et aménagement / équipements de ce dernier ;
- Aménagement des liaisons extérieures secteur « école primaire/EHPAD » ainsi que de la route des « Prés-bois » financé en partenariat avec Haute Savoie Habitat ;
- Aménagement des containers semi-enterrés OM et tri sélectif à Malagny ;
- Modification du PLU pour intégrer en particulier l'étude faite sur le vieux quartier du chef lieu.

Les objectifs à moyen terme : 2012 :

- Projet de contournement du chef-lieu ;
- Réflexion sur l'extension/réhabilitation du groupe scolaire élémentaire ;
- Réflexions sur les services à la population à structurer et à renforcer, sur le devenir de certains secteurs (jeunesse – culture), sur la professionnalisation et le renforcement des services municipaux en rapport avec les projets en cours ou à venir et à l'arrivée de nouveaux bâtiments publics et à leur fonctionnement ;
- Évaluation des futures recettes pour qu'il y ait adéquation entre les dépenses à venir.

M. le Maire fait ensuite part des constats sur les budgets Eau et ZAC Grands Champs Sud, constats validés par la commission « Voirie et Réseaux Divers ».

2- Budget Eau

Les objectifs de travaux pour 2011 sont en majorité des restes à réaliser :

- Conduite d'eau en encorbellement sur le pont d'autoroute.
- Rénovation et renforcement du réseau d'eau à la Côte.
- Captages continuation de la procédure avec très certainement la phase travaux.
- Maîtrise d'œuvre + travaux relatifs à la rénovation et au renforcement du réseau d'eau à Veigy et à la Rippe.

La réflexion de la commission eau dans ses dernières séances se poursuivra sur 2011 dans les domaines suivants :

- Création d'un réservoir supplémentaire, en adéquation avec l'apport de nouveaux habitants – le projet commun CCG et commune est abandonné, car le besoin est uniquement communal – le projet de raccordement au réseau communautaire en terme d'alimentation de secours est toujours d'actualité – des provisions liées à la participation communale pour ce raccordement seront proposées au budget 2011.
- Réflexion sur le règlement de l'eau qui aura des impacts budgétaires : création d'une part fixe sur les factures d'eau en remplacement de la location compteur – Cette part fixe pourrait être proportionnelle au nombre de logements desservis pour les collectifs (actuellement une seule location de compteur).

3- Budget ZAC GRANDS CHAMPS SUD

Le budget 2010 n'a pas réalisé toutes les recettes prévues, les ventes auront lieu en 2011 – Le budget 2011 devra prendre en compte des travaux en matière d'éclairage public en particulier.

Des travaux supplémentaires de branchement seront nécessaires, suite au nouveau découpage des lots.

Le prix du m² 2011 devrait rester à 33€. La ligne de trésorerie de 800 000 € devrait être remboursée fin 2011 lorsque l'ensemble des ventes seront réalisées – Ce budget appelé à s'équilibrer sera ensuite clos.

4- Budget ZAC CENTRE

- Poursuite des ventes de terrains au concessionnaire.
- Poursuite des acquisitions foncières.
- Versement du solde de la participation financière au concessionnaire.
- Règlement des dépenses liées à l'opération (frais de portage, frais d'études).

Mr le Maire précise que le paiement de la participation communale se fait dans le même temps que l'achat des terrains par le concessionnaire, supprimant ainsi la nécessité de recourir à des lignes de trésorerie coûteuses.

Les orientations telles que proposées ne soulèvent pas de remarques ou questions particulières,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du débat d'orientation budgétaires tel que présenté par Mr le Maire et Mr l'Adjoint aux Finances.

5 PAROISSE SAINT PIERRE ET SAINT PAUL – *Demande de subvention*

M. le Maire présente la demande de subvention de la paroisse Saint Pierre et Saint Paul de Viry pour les frais d'électricité concernant l'éclairage du clocher du mois de décembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 200 € à la paroisse Saint Pierre et Saint Paul de VIRY.

6 ECOLE DE MALAGNY– *Demande de subvention – voyage scolaire*

M. Gilles DECARRE, adjoint aux affaires scolaires, présente à l'assemblée la demande de subvention de l'école de Malagny dans le cadre de sa classe de neige.

M. DECARRE précise que ce voyage se déroulera du 23 au 25 mars prochain dans le massif des Brasses et que les 43 élèves de l'école de Malagny y participeront.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 1 290 € à la coopérative « Les Gerbilles ».

7 **ECOLE MATERNELLE – *Demande de subvention – voyages scolaires***

Point retiré de l'ordre du jour.

8 **TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT – *Demande de remise gracieuse – pénalités de retard***

L'assemblée, à l'unanimité, émet un avis favorable à la remise de pénalités de retard liée à la taxe locale d'équipement de M. et Mme David VINCENT domiciliés « Les Champs de Thônex » (changement d'adresse ; réception tardive de l'avis d'imposition).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le Maire

SIGNE

Jean-Pierre BUET